



REUNION DU BUREAU

20 FEVRIER 2014

COMPTE RENDU

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule s'est réuni à Ebreuil à 14h sous la présidence de M. ESTIER. Il remercie toutes les personnes présentes ainsi que M.PATURET pour son accueil.

Ordre du jour

Pascal ESTIER présente l'ordre du jour et précise que suite à la modification des règles de fonctionnement de la CLE, c'est désormais le Bureau de la CLE qui traitera le volet communication du SAGE. La commission communication est dissoute.

Il rappelle aux participants que le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 5 février 2014. Une nouvelle phase plus concrète s'engage.

- Validation du rapport d'activité de la CLE 2013
- Elaboration du plan de communication du SAGE
- Définition du programme de communication 2014
- Discussion autour de la composition de la future CLE
- Questions diverses

Liste des présents

NOM			REPRESENTANT	SIGNATURE
MEMBRE DU BUREAU DE LA CLE				
Monsieur	Pascal	ESTIER	SMAD des Combrailles – Président de la CLE	Présent
Madame	Nicole	ROUAIRE	Conseil Régional d'Auvergne	Excusée
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)	Excusé
Monsieur	Dominique	SOUILHAT	Communauté de Communes du pays de Menat (63)	Excusé
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Mairie de Saint-Pourçain-sur-Sioule (03)	Excusé
Monsieur	Claude	BUFFARD	Mairie de Chouvigny (03)	Excusé
Monsieur	Jean-Claude	MAGOT	SMAT du Bassin de la Sioule	Excusé
Madame	Agnès	MOLLON	PNR des Volcans d'Auvergne	Excusée
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture 03	Présent
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération du Pêche 63	Présent
Monsieur	Maurice	LEDRAPIER	Délégation Régionale D'EDF	Excusé
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	FRANE	Excusé
Madame	Sandrine	GAZEL	DRAAF Auvergne	Excusé
Monsieur	Béatrice	RAYNAUD	Direction Départementale des Territoires 03	Présente
Monsieur	Patrick	CHEGRANI	DREAL Auvergne	Excusé
Monsieur	Olivier	SIMEON	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Présent
INVITES				
Madame	Claire	LEMPEREUR	Mairie de Montaigut-en-Combraille (63)	Présente
Monsieur	Alain	PATURET	Mairie d'Ebreuil (03)	Présent
Monsieur	Jean-Pierre	CHARVILLAT	Communauté de Communes Cœur des Combrailles (63)	Présent
Monsieur	Vincent	JOURDAN	SMAT du Bassin de la Sioule	Présent
Madame	Judith	GIDEL	Conseil Général 63	Présente
Monsieur	Rodolphe	RIDEAU	Conseil Général 03	Présent
Monsieur	Laurent	DESAUNOIS	ONEMA	Présent
Monsieur	Patrick	DUCHE	ONEMA	Présent
Monsieur	Serge	AUJOULAT	ONEMA	Présent
Madame	Audrey	NADALLE	Direction Départementale des Territoires 63	Présente
Madame	Annie	PIGNOL	SMAD des Combrailles – Secrétaire	Présente
Madame	Céline	BOISSON	EP Loire – Animatrice du SAGE	Présente

Validation du rapport d'activité de la CLE 2013

Céline BOISSON présente le rapport d'activité de la CLE 2013. Ce document a été conçu de manière à faciliter la lecture et la compréhension par tous les acteurs du territoire. Au regard des remarques des participants, le rapport d'activité ainsi présenté et rédigé correspond aux attentes.

Les précisions, rectifications et ajouts suivants seront apportés au document :

PAGES	MODIFICATIONS
Page 4	<ul style="list-style-type: none"> - modifier « faible activité industrielle » par « 3 pôles industriels » (P. ESTIER) - vérifier que la réserve biologique intégrale existe bien (P. ESTIER) (Arrêté de création de la RBI signé le 28/01/2014) - préciser la date des données utilisées pour la caractérisation de l'état écologique des cours d'eau (2011) (B. RAYNAUD) - ajouter un point sur les masses d'eau en objectif 2015 et pas encore en bon état. Préciser leur état actuel (issu des données de surveillance) et ce qui a été fait pour faire évoluer les choses. (O. SIMEON)
Page 5	<ul style="list-style-type: none"> - ajouter dans la frise les dates d'installation de la CLE et de la cellule d'animation (O. SIMEON)
Page 6	<ul style="list-style-type: none"> - modifier « un nouveau projet de SAGE » par « un projet de SAGE légèrement modifié » (P. ESTIER) - modifier « le SAGE Sioule a été approuvé le 5 février 2014 par les Préfets du Puy-de-Dôme, de l'Allier et de la Creuse » par « Le SAGE Sioule a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 5 février 2014 » (O. SIMEON) - modifier « déclaration environnementale » par « déclaration de la CLE » (A. NADALLE)
Page 7	<ul style="list-style-type: none"> - ajouter un tableau listant l'ensemble des dispositions du SAGE, l'année où elles doivent être mises en œuvre (O. SIMEON)
Page 8	<ul style="list-style-type: none"> - modifier « le secrétariat technique et administratif de la CLE » par « la cellule d'animation de la CLE » (O. SIMEON)
Page 9	<ul style="list-style-type: none"> - modifier « faire respecter le SAGE » par « vérifier la compatibilité avec le SAGE » (O. SIMEON)
Page 10	<ul style="list-style-type: none"> - modifier le titre « les activités de la CLE » par « les activités de la CLE et de la cellule d'animation » (O. SIMEON) - modifier « face à la polémique sur les zones humides » par « face à la polémique sur la cartographie des enveloppes des zones humides potentielles » (P. ESTIER) - mettre le lien vers la page « les avis » au niveau de l'avis du contrat territorial Sioule dans l'ordre du jour (C. BOISSON)
Page 11	<ul style="list-style-type: none"> - mettre le lien vers la page « les avis » au niveau de la définition du processus d'examen et de formulation des avis de la CLE dans l'ordre du jour (C. BOISSON)
Page 12	<ul style="list-style-type: none"> - modifier le titre « les activités de la CLE » par « les activités de la CLE et de la cellule d'animation » (O. SIMEON) - préciser que durant la phase d'élaboration la CLE a déjà été amené à formuler des avis (O. SIMEON) - modifier « secrétariat technique » par « cellule d'animation » dans le graphique (O. SIMEON)
Page 13	<ul style="list-style-type: none"> - modifier le titre « le contrat territorial Sioule 2014-2018 » par « avis sur le contrat territorial Sioule 2014-2018 » (C. BOISSON) - modifier « zoom sur les dossiers transmis pour avis » par « zoom sur les dossiers transmis pour information » (A. NADALLE)

Page 14	- modifier le titre « le suivi des projets du territoire » par « le suivi des projets du territoire par la cellule d'animation » (O. SIMEON)
Page 15	- préciser l'activité de la cellule d'animation dans le suivi des travaux d'arasement du seuil de Menat et la découverte du ruisseau de Cubes (O. SIMEON)
Page 16	- ajouter une page spécifique sur la communication (O. SIMEON) - ajouter l'adresse du site Internet du SAGE (C. BOISSON)
Page 17	- modifier « un groupe de travail [...] sera constitué afin d'engager notamment les réflexions sur la restauration de la continuité écologique » par « un groupe de travail [...] sera constitué afin de poursuivre notamment les réflexions sur la restauration de la continuité écologique » (P. ESTIER)

Une parenthèse a été ouverte sur les zones humides. Conformément au SAGE, le SMADC prévoit de recruter un animateur sur cette thématique (fiche action C4.1 du contrat territorial Sioule). Sa mission sera double : réaliser des inventaires de terrain pour rectifier la cartographie théorique et accompagner/conseiller les porteurs de projets (agriculteurs, collectivités, ...) concernés par la gestion et la préservation des zones humides. Il ne fera en aucun cas une mission « police de l'eau ». Il endossera plutôt un rôle de médiateur. Seul le territoire du SMADC pourra bénéficier de cet accompagnement. Il est toutefois envisageable d'étendre la couverture par le biais de convention.

La cellule d'animation du SAGE apportera son soutien au futur animateur en réalisant une communication adaptée et ciblée sur cette thématique dans le but de mieux se comprendre et de, à terme, travailler ensemble dans la même direction (voir plan de communication en cours d'élaboration).

Nicolas BONNEFOUS souligne que cette polémique sur les zones humides, issue d'une mauvaise interprétation de la profession agricole, ne doit pas remettre en question la qualité du travail réalisé par la CLE.

Rodolphe RIDEAU précise qu'il y a une dizaine d'années, des tensions existaient dans le département de l'Allier quant au drainage de parcelles agricoles. Un livret a alors été rédigé avec le Conservatoire botanique pour accompagner les personnes réalisant des drainages.

Elaboration du plan de communication du SAGE

Avec l'enquête publique du SAGE, les membres de la CLE ont pris conscience de l'importance de la communication. Dès septembre 2013 et conformément à la disposition D 5.2.1, ils avaient émis leur volonté de s'engager rapidement dans l'élaboration d'un plan de communication.

Céline BOISSON présente les 3 phases qui structurent l'élaboration d'un plan de communication : établir un diagnostic, définir une stratégie et élaborer un plan d'action. Le futur plan de communication est réalisé en interne.

➔ Diagnostic

Céline BOISSON présente les trois éléments de diagnostic (perception du SAGE par les différents acteurs, pertinence des outils de communication existants, les publics cibles et leurs attentes) qui ont

permis de dresser les atouts/les faiblesses et les opportunités/les menaces à l'établissement du futur plan de communication du SAGE.

Dans le but de promouvoir le SAGE et ses actions, et à terme, de faire évoluer les pratiques et les politiques en place en faveur d'une meilleure gestion de l'eau et des milieux aquatiques, les enjeux suivants sont proposés :

- Enjeu 1 : L'appropriation du SAGE pour faciliter sa mise en œuvre
- Enjeu 2 : Le maintien de la mobilisation des acteurs
- Enjeu 3 : Le renforcement de la légitimité de la CLE
- Enjeu 4 : Vers une prise de conscience collective de la valeur du patrimoine lié à l'eau et aux milieux aquatiques

Les membres du Bureau retiennent ces propositions.

➔ Stratégie de communication

Céline BOISSON présente les orientations stratégiques et les objectifs qui peuvent être associés aux enjeux retenus (tableau 1).

L'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication du SAGE s'appuient sur 2 grands principes :

- Adapter le message et l'outil à la cible visée et choisir le bon moment et la bonne fréquence pour une communication pertinente et efficace
- Savoir anticiper les réactions liées aux différentes perceptions possibles du message pour prévoir des stratégies de réponse

Tout comme le SAGE, un plan de communication s'évalue annuellement grâce à des indicateurs. Il pourra donc évoluer d'une année sur l'autre pour répondre au mieux aux attentes.

Les membres du Bureau retiennent ces propositions. Ils s'accordent sur le fait que la communication du SAGE doit impérativement s'appuyer des réalisations effectuées dans le cadre du Contrat territorial. Le lien entre ses deux outils doit être explicité. Ils proposent de reformuler le 2^{ème} objectif par « Expliciter et mettre en valeur la plus-value du SAGE et son lien avec le Contrat territorial »

➔ Pistes d'actions envisageables

Chaque membre du Bureau propose des pistes d'action : newsletter, articles dans les bulletins municipaux, la presse locale et la presse spécialisée/professionnelle, formation des nouveaux élus sur le PAGD, communication dans les lycées agricoles, lien vers le site Internet du SAGE, réunions d'information, ...)

Céline BOISSON complète le panel d'actions envisageables (tableau 2). Compte tenu des moyens humains et financiers mobilisables, des priorités devront être définies tant sur les cibles que sur les actions de communication. Les choix devront privilégier les actions les plus efficaces à un prix raisonnable.

Céline BOISSON propose de fixer une autre réunion de Bureau, si possible avant les élections, pour établir une première ébauche du programme de communication (hiérarchiser les priorités et affiner les actions envisageables). La date du 24 avril 2014 est retenue.

Pascal ESTIER demande s'il est possible de continuer à travailler durant le temps de renouvellement de la CLE. Les règles de fonctionnement de la CLE précisent que dès qu'un membre perd les fonctions pour lesquelles il a été élu, il ne peut plus siéger à la CLE et donc au Bureau. Ainsi, seuls les membres non remis en cause par les élections municipales peuvent participer à la réunion de 24 avril 2014 et à celles prévues en mai et juin (voir calendrier). A noter qu'en 2008, le Bureau de la CLE et les commissions de travail avaient continué à se réunir comme si de rien n'était entre les élections municipales et cantonales et le renouvellement de la CLE en décembre. Céline BOISSON propose de continuer à travailler mais de laisser le soin à la future CLE de prendre les décisions.

Définition du programme de communication 2014

➤ Article de presse

Pour marquer l'approbation du SAGE, Olivier SIMEON propose de réaliser un article dans la presse locale.

Pascal ESTIER précise qu'un article relatant la réunion de la CLE du 14 novembre 2013 avait été adressé à la Montagne pour être publié. Malheureusement, il n'est jamais paru malgré des relances. Pour l'approbation du SAGE, il est envisagé de réaliser un article de presse d'une page. Les négociations avec le Directeur de la Montagne de Riom sont en cours.

Vincent JOURDAN propose d'ajouter à l'article un encart sur le contrat territorial et Patrick DUCHE suggère de le faire également paraître dans la presse agricole.

➤ Identité visuelle

Céline BOISSON propose dans un premier temps de définir l'identité visuelle du SAGE : refonte du logo, création de la charte graphique, slogan du SAGE (petite phrase explicitant le SAGE). Ce travail sera réalisé en interne. L'EP Loire mettra à la disposition de la CLE soit un stagiaire soit la chargée de communication de l'Etablissement. Les dépenses engagées ne seront pas imputées sur le budget alloué au SAGE Sioule.

L'ensemble de membres présents partage l'idée de créer une charte graphique commune à tous les futurs documents de communication. En revanche, pour ce qui est de la refonte du logo, les avis sont plus partagés. Pour certains, revoir le logo ne changera pas grand-chose. Pour d'autres, cela apporterait plus de cohérence à l'identité visuelle (message, couleurs, ...) et plus de sérieux à l'outil SAGE (dessin à connotation « pêche »).

Les attentes et les besoins seront recueillis lors de la prochaine réunion de Bureau du 24 avril 2014. La validation de la future identité visuelle du SAGE devra être validée par la nouvelle CLE.

↳ Lettre ou journal du SAGE

Les membres du Bureau optent davantage sur la formule « petit journal » que sur le format « plaquette » utilisé jusqu'alors. Cela permettra de mieux mettre en lumière le lien entre le SAGE et le Contrat Territorial.

Le 1^{er} journal sera réalisé une fois la charte graphique déclinée, soit au 3^{ème} trimestre 2014. Il est envisagé de travailler sur les textes en amont et de les intégrer dès que la conception graphique est prête.

↳ Cahier thématique « comprendre pour agir »

Face aux tensions liées aux zones humides, Céline BOISSON propose de réaliser cette année un cahier thématique sur ce sujet sensible. Les membres du Bureau retiennent cette proposition.

Tout comme le journal du SAGE, le cahier thématique sera réalisé une fois la charte graphique mise en place. Il est également judicieux d'attendre l'arrivée de l'animateur zones humides pour qu'il puisse participer à sa rédaction et ainsi apporter son expérience.

↳ Calendrier

Après avoir contacté Gérard ATTIA à la Préfecture du Puy-de-Dôme, il semble finalement envisageable de réunir la CLE fin juin. Pour tenir compte de la réunion de Bureau du 24 avril, le nouveau calendrier est le suivant :

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Communication										
Plan de communication	■	■								
Identité visuelle		■	■	■						
Lettre/journal du SAGE				■	■	■	■	■	■	
Cahier thématique							■	■	■	■
Cellule d'animation	■									
Bureau	■									
CLE	■									

Discussion autour de la composition de la future CLE

Pascal ESTIER rappelle qu'avec les élections municipales il y aura certainement une remise en cause des représentants de la CLE (19 personnes potentiellement). Avec les questions autour de l'eau qui montent en puissance, il sera impératif que la CLE soit composée d'élus mobilisés. Actuellement, quelques personnes n'ont même pas participé à une seule réunion. En effet, lors de la constitution de cette CLE, certains ont été nommés d'office sans pour autant en faire le souhait.

A noter qu'un bon nombre d'élus de la CLE sont aussi des délégués au SMADC. Pour mobiliser les élus sur la question de l'eau et ainsi éviter les absentéismes et garantir le quorum, une information pourrait être délivrée lors du prochain Comité Syndical du SMADC.

La nouvelle CLE ne sera probablement pas opérationnelle avec juillet. Pour gagner un peu de temps, Audrey NADALLE propose de ne pas attendre l'installation des conseils pour lancer la consultation du renouvellement de la CLE.

Questions diverses

Aujourd'hui, les membres de la CLE et du Bureau n'ont pas de visibilité sur les réunions à venir et les dates des réunions proposées ne sont pas toujours compatibles avec les agendas. Céline BOISSON propose de programmer les réunions de façon semestrielle afin que chacun puisse prendre ces dispositions à l'avance pour assister aux réunions. Au vu du calendrier présenté précédemment, on ne pourra pas s'affranchir d'une réunion de Bureau tous les deux mois minimum.

La prochaine réunion du Bureau est fixée au jeudi 24 avril 2014 à 14h à Ebreuil. Le plan de communication (travail sur le plan d'actions) et l'identité visuelle du SAGE (recueil des attentes) seront notamment à l'ordre du jour.

La séance est levée à 17h.